



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

AU COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

**Partenariat transpacifique et le secteur agricole
et agroalimentaire canadien**

Le 29 avril 2016



Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530
upa.qc.ca

ISBN 978-2-89556-167-5 (PDF)
Dépôt légal, 2^e trimestre 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

TABLE DES MATIÈRES

L'Union des producteurs agricoles	2
1. Introduction.....	3
2. Des échanges équitables pour les produits orientés vers les exportations.....	3
3. Maintien des systèmes sous gestion de l'offre	5
4. Les défis de la mondialisation des marchés	6
5. Conclusion	8

L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'Union contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

2

L'action de l'Union et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois. Elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les 41 200 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent 28 422 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à 55 800 personnes. Chaque année, ils investissent au-delà de 620 M\$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2014, le secteur agricole québécois a généré 8,1 G\$ de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Les 35 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 250 M\$ générant un chiffre d'affaires de 2,1 G\$ aux usines de transformation.

L'action de l'Union trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'OCDE pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour le développement de la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs, productrices agricoles et forestiers a mis l'agriculture et la forêt privée du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Aujourd'hui, l'Union regroupe 12 fédérations régionales et 27 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs.

Pour l'UPA, POUVOIR NOURRIR, c'est nourrir la passion qui anime tous les producteurs; c'est faire grandir l'ambition d'offrir à tous des produits de très grande qualité. POUVOIR GRANDIR, c'est être l'union de forces résolument tournées vers l'avenir. **POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR**, c'est la promesse de notre regroupement.

1. Introduction

Les produits agricoles canadiens se retrouvent à la fois sur les marchés intérieurs et étrangers. Certains secteurs ont choisi de s'orienter vers les exportations alors que d'autres préfèrent vendre leurs produits par l'intermédiaire de systèmes de gestion de l'offre et répondre principalement aux besoins des consommateurs d'ici. Le gouvernement canadien doit aborder la mise en œuvre du Partenariat transpacifique (PTP) en visant des résultats positifs pour tous les agriculteurs canadiens. Pour ceux qui favorisent les exportations, des règles équitables doivent être mises en place. Le gouvernement doit également investir dans le secteur agricole et agroalimentaire afin de s'assurer que ce dernier reste compétitif sur les marchés internationaux. En ce qui concerne les productions sous gestion de l'offre, les accès supplémentaires consentis dernièrement par le Canada à nos marchés dans le cadre du PTP ont creusé des brèches dans un système qui fait ses preuves. Le gouvernement doit maintenant définir les compensations qui couvriront les pertes des producteurs et mettre rapidement en place des mesures pour éliminer le contournement des contrôles aux frontières de certains produits. Dans leurs communications, les représentants gouvernementaux insistent sur les avantages du commerce international, mais ils doivent également reconnaître qu'une dépendance aux marchés internationaux peut créer des situations difficiles pour les agriculteurs et les consommateurs canadiens.

3

2. Des échanges équitables pour les produits orientés vers les exportations

Certains secteurs agricoles exportateurs pourraient bénéficier du PTP, notamment les productions porcine, bovine, céréalière et acéricole. En effet, cette entente permet de sécuriser leurs marchés dans les pays de la zone commerciale, en leur assurant une capacité concurrentielle équivalant aux autres parties du traité. De plus, cet accord entraîne l'abaissement, voire l'élimination d'un ensemble de tarifs pour les produits agricoles. **Le gouvernement canadien doit toutefois s'assurer que ces mesures engendrent une réelle ouverture des marchés sans imposer d'autres entraves au commerce.**

Dans le contexte actuel et face aux nouveaux risques auxquels le secteur agricole est exposé, une récente étude d'AGÉCO démontre qu'il est toujours justifié pour l'État d'intervenir en agriculture. En effet, les caractéristiques liées à l'offre (difficulté à ajuster la production à court terme, périssabilité, importants impacts des conditions climatiques et des ravageurs, rythme élevé des innovations technologiques) et à la demande (inélasticité des prix, inélasticité des revenus, concentration des acheteurs) augmentent la volatilité des prix agricoles.

Pour stabiliser le secteur, l'intervention du gouvernement est nécessaire. Des outils efficaces doivent être disponibles pour les agriculteurs en ce qui a trait à la gestion des risques des entreprises. Des investissements croissants en recherche et développement sont également essentiels.

Selon Statistique Canada, les entreprises commerciales agricoles et de transformation canadiennes ont respectivement connu, entre 2008 et 2015, une baisse des investissements en recherche et développement de 32 M\$ et de 60 M\$. En comparaison avec les pays de l'OCDE, le Canada fait également piètre figure. En effet, entre 2005 et 2014, le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) des dépenses en recherche et développement pour l'ensemble des secteurs des pays de l'OCDE a augmenté de 2,16 % à 2,37 %. Au Canada, ce chiffre a diminué de 1,99 % à 1,61 %.

Le climat nordique canadien impose à notre agriculture des contraintes que n'ont pas nos voisins du sud ou du Pacifique. De plus, l'accessibilité de certains compétiteurs à de la main-d'œuvre bon marché, en production comme en transformation, leur confère un avantage économique que les lois et les règlements provinciaux et canadiens ne permettent pas de concurrencer. Dans le PTP, ces paramètres de compétitivité sont peu considérés.

Au cours des années, le Québec et le Canada se sont dotés de diverses normes de certification liées au mode de production, de règles liées à la salubrité des aliments, à la biosécurité et au bien-être animal, de normes environnementales et du travail et ont mis en place divers systèmes de traçabilité. Toutes ces règles et ces mesures, en plus de créer une charge de travail supplémentaire pour le producteur agricole qui y est assujetti, représentent souvent un accroissement des coûts de production non rémunérés par le marché ou non valorisés par la distribution alimentaire. Par contre, beaucoup d'aliments importés sont produits selon des normes qui peuvent différer de celles du Canada : cette différence peut leur donner un avantage concurrentiel au détriment des hauts standards dont s'est dotée l'industrie locale.

Dans ce contexte, l'Union demande au gouvernement d'interdire l'entrée de tous les produits et sous-produits alimentaires ne respectant pas les normes canadiennes et de s'assurer que les producteurs agricoles concurrencent équitablement les produits importés.

3. Maintien des systèmes sous gestion de l'offre

En ce qui concerne les mesures annoncées pour compenser les pertes des producteurs dues aux concessions de marché consenties dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG) conclu avec l'Union européenne et dans l'entente sur le PTP, le gouvernement libéral a annoncé sa volonté d'examiner attentivement la question des compensations à être versées aux agriculteurs, en consultation avec les secteurs concernés. L'ancien gouvernement a annoncé, quant à lui, des programmes totalisant 4,3 G\$. En ce qui a trait au programme de garantie de la valeur du quota, qui vise à indemniser les producteurs qui quitteraient la production en cas de baisse de cette valeur, il est très peu probable que cette dernière diminue étant donné que le gouvernement libéral s'est engagé à maintenir la gestion de l'offre. **Lors de l'examen sur les questions des compensations, l'Union demande au gouvernement de modifier le programme de garantie de la valeur du quota en programme de compensation pour les parts de marché perdues, ce qui serait plus juste pour les producteurs agricoles concernés qui subissent des pertes.**

Lors de la conclusion du PTP, le gouvernement canadien s'était engagé à limiter les contournements des frontières dans le secteur de la volaille, notamment en ce qui concerne les importations de volailles de réforme et des mélanges définis de spécialités. Le poulet qui est importé au Canada est assujéti à des contrôles d'importation alors que la volaille de réforme et les produits contenant 87 % et moins de poulet en sont exemptés. Selon nos analyses, le Canada aurait importé, en 2015, 91 % des poitrines de volaille de réforme produites aux États-Unis. Ce volume substantiel porte à croire qu'une quantité importante de poulet a été introduite sur les marchés canadiens injustement sous le terme de volaille de réforme. Du côté des mélanges définis de spécialités, en ajoutant de la sauce à une boîte d'ailles de poulet ou en remplissant de farce une poitrine de poulet crue, des entreprises évitent également le contrôle des importations. L'ensemble de ces contournements aux frontières représentait environ 6 % du marché canadien du poulet en 2014, soit près de 140 M\$ de pertes en recettes monétaires à la ferme pour les éleveurs de poulets canadiens.

Le secteur laitier est également confronté à un problème majeur de contrôle des importations, celui du lait concentré en protéines laitières, qui a malencontreusement été classé comme ingrédient au chapitre 35 du tarif de douane, au même titre que les concentrés secs de protéines laitières de 85 % et plus de contenu en protéines, alors qu'il s'agit d'un lait ultrafiltré ou diafiltré liquide contenant 15 % de protéines laitières. À ce titre, il entre au Canada en franchise de droits et sans limites, ce qui ne serait pas le cas s'il était classifié correctement pour ce qu'il est, c'est-à-dire du lait. Or, une fois au Canada, il est considéré par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) comme du lait et, à ce titre, son ajout aux recettes de fromages n'est pas limité par les

normes de composition des fromages canadiens. Cette brèche, si elle n'est pas colmatée, menace manifestement la pérennité de la gestion de l'offre.

De plus, le lait diafiltré est aussi susceptible d'être utilisé par les fabricants canadiens de yogourts et de boissons laitières. Le seul renforcement de l'application des normes de composition du fromage n'empêcherait donc pas l'érosion de notre marché de se poursuivre en l'absence de normes nationales qui limitent l'ajout d'ingrédients protéiques dans la fabrication du yogourt et des boissons laitières. Les pertes causées par les importations de concentrés protéiques totalisaient en 2014 quelque 200 M\$ et continuent d'augmenter en flèche.

L'Union demande au gouvernement qu'il procède à une révision des normes, des règles et des pratiques en vigueur relativement à l'importation de produits alimentaires et que cet exercice donne lieu à des solutions permanentes aux contournements des frontières en lien, entre autres, aux concentrés protéiques liquides dans le secteur laitier ainsi que la volaille de réforme et les mélanges définis de spécialité.

Rappelons que grâce à la gestion de l'offre, les producteurs tirent leur revenu entièrement du marché. Celle-ci fait l'objet d'un large consensus parmi la population au Canada, notamment parce que les Canadiens souhaitent avoir accès à des produits laitiers et avicoles de qualité qui sont produits localement¹. Les secteurs laitier et avicole, au Québec seulement, rapportent chaque année près de 8,2 G\$ au PIB, génèrent 92 000 emplois et permettent le versement de 1,38 milliard en taxes et impôts. Au plan canadien, ils contribuent pour plus de 30 milliards au PIB et génèrent plus de 300 000 emplois de qualité. Le Canada a tout intérêt à préserver cette contribution majeure à son économie.

4. Les défis de la mondialisation des marchés

Malgré les avantages qu'engendre le commerce international, il faut également reconnaître ses limites. Au cours des dernières années, le Canada a fait face à différentes crises liées à ses échanges commerciaux qui ont eu des répercussions considérables sur la production agricole, mais également sur la consommation alimentaire. En voici quelques exemples liés à la biosécurité, à la géopolitique et à des facteurs économiques.

¹ Sondage réalisé par *Environics Reseach* pour Les Producteurs laitiers du Canada, juillet 2015.

La crise de la vache folle

En mai 2003, un premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), communément appelée la maladie de la vache folle, a été rapporté dans un troupeau de l'Alberta. Par la suite, une quarantaine de pays, dont les États-Unis, ont immédiatement cessé d'importer du bœuf canadien. Près de quinze ans après le premier cas de vache folle canadien, on estime le manque à gagner à plus de 7 G\$ pour le pays.

La crise économique de 2008

Dans un document rédigé par Financement agricole Canada et intitulé L'industrie agricole canadienne et l'économie mondiale en 2013-2014, on rapporte qu'« Avant la récession, les exportations du Canada à destination des États-Unis étaient évaluées à un sommet de 7,8 G\$. En 2010, les importations américaines de produits agricoles canadiens avaient chuté de 24 % par rapport aux niveaux de 2008. En 2012, elles étaient toujours inférieures de 11 % au sommet de 2008. La diminution des échanges avec les États-Unis au cours de cette période de deux ans a eu une incidence grave, faisant diminuer de 17 % la valeur globale des exportations agricoles du Canada. »²

La variation des taux de change et la volatilité des prix

Les consommateurs ont récemment subi des impacts négatifs liés au commerce international de produits agricoles. En effet, au début de l'année 2016, ils devaient déboursier d'importantes sommes pour acheter certains légumes importés, situation causée par la baisse de la valeur du dollar canadien et des intempéries aux États-Unis et au Mexique.

L'embargo de la Russie

En août 2014, un embargo a été décrété par la Russie touchant plusieurs produits alimentaires pour l'Union européenne, la Norvège, l'Australie, le Canada et les États-Unis. Cette situation a obligé les pays à trouver de nouveaux débouchés pour les produits agricoles et agroalimentaires et des aides ont été versées par certains pays pour contrer, par exemple, la baisse des prix due au surplus.

² Source : <https://www.fcc-fac.ca/fcc/about-fcc/corporate-profile/reports/cage-report/lindustrie-agricole-et-agroalimentaire-canadienne-et-leconomie-mondiale-en-2013-2014.pdf>

5. Conclusion

Le gouvernement du Canada priorise ses échanges avec d'autres pays pour assurer la prospérité de son économie. D'ailleurs, au cours des dernières années, il a signé des accords de libre-échange avec plus de 50 pays. Malgré les avantages qu'il en retire, ces ententes peuvent avoir des retombées négatives pour certains secteurs, dont celui de l'agriculture. Par exemple, à la suite de la mise en œuvre de l'AECG et du PTP, les producteurs de lait, d'œufs et de volailles canadiens subiront des pertes de marchés. La volonté du Canada de protéger ses systèmes sous gestion de l'offre a souvent été critiquée. Pourtant, la plupart des pays ont des produits sensibles, particulièrement en agriculture. Les plus importants joueurs commerciaux réussissent d'ailleurs à orienter le commerce international à leur avantage afin de protéger leur secteur agricole. Dans ce contexte, le Canada doit stimuler ses exportations agricoles en s'assurant qu'elles concurrencent à armes égales celles des autres pays. Cela signifie, entre autres, d'investir dans la recherche et le développement ainsi que d'assurer un filet de sécurité aux producteurs agricoles. Pour ce qui est de la gestion de l'offre, les producteurs doivent être remboursés pour les pertes encourues par les ententes signées. De plus, le gouvernement doit renforcer le contrôle des importations pour les secteurs du lait et de la volaille.